

LYCEE JOFFRE

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06.03.2023

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Acte n°23 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire au Maroc pour des élèves malentendants du CESDA, participation des familles fixée à 350,00 €

Acte n°24 : Le conseil approuve l'emploi de la dotation horaire globale pour la rentrée 2023.

Acte n°25 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie pour l'organisation du concours 2023 d'accès à G2E.

Acte n°26 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec l'Université Paul Valéry pour l'accueil d'élèves de CPGE.

Acte n°27 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec Mines-Ponts pour l'organisation du concours d'accès 2023 à cette école.

Acte n°28 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la BCE des Ecoles de Management pour l'organisation du concours 2023 d'accès à ces écoles.

Acte n°29 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage à Oradour pour des élèves de STMG, participation des familles fixée à 50,00 €

Acte n°30 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux en dehors du temps scolaire avec l'association Rueda Social Club.

Acte n°31 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'ENAC pour l'organisation du concours 2023 d'accès à cette école.

Acte n°32 : Le conseil autorise le fonctionnement de l'association d'anciens élèves du lycée Joffre Alumni Lycée Joffre au sein du lycée.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.

Publication du 16 mars 2023 au 15 mai 2023.

Le Proviseur



Olivier Briard

